

Des affectations 2.0 ...

Un algorithme au fonctionnement obscur...

Le fonctionnement de l'algorithme utilisé pour les affectations dans le cadre de l'INTRA est bien obscur et les quelques explications données dans la circulaire sont loin d'être satisfaisantes ! C'est pourquoi le SNES-FSU demande à être destinataire du « code source » et accompagnera tout collègue dont l'affectation ne sera pas en accord avec les principes rappelés dans les Lignes de Gestion.



Mutations 2024

Ne restez pas seul-e face à l'administration !

Le Snés-FSU reste à vos côtés



Comment semble-t-il fonctionner ?

Premier temps : l'entrée dans un département.

Sont tout d'abord considérés les postes à pourvoir dans les établissements de ce département. Pour chacun de ces postes, les demandeurs sont tous classés par ordre décroissant de barème, quel que soit le type de vœux formulé (précis, large, « tout type » ou « type lycée » ou « type collège »). Dans chaque département, entrent alors autant de demandeurs qu'il existe de postes à pourvoir dans celui-ci.

Le barème du dernier entrant constituera la barre départementale.

Deuxième temps: recherche de la « meilleure » affectation au sein d'un département.

Deuxième temps : recherche de la « meilleure » affectation au sein d'un département. L'utilisation de l'algorithme, sans en mesurer complètement le fonctionnement, semble amener le Rectorat de Toulouse à penser que si vous entrez via votre vœu large, l'algorithme vous placera ensuite au plus proche de votre vœu 1 (voir circulaire). Cependant par la suite, puisque la machine vous considère comme « satisfait » quel que soit votre affectation dans le vœu large obtenu, vous allez participer à des permutations avec les collègues déjà titulaires du département qui « convoitent » l'établissement sur lequel vous êtes provisoirement affecté. Ainsi, vous pouvez vous retrouver bien loin de votre vœu 1 ! Si vous entrez par un vœu précis, « commune » ou « établissement », il semblerait que l'algorithme vous considère comme « satisfait » mais ne considère plus que vous puissiez être amélioré sur un vœu antérieur qui se libérerait par le jeu des permutations.

Mais cette année, nouveau changement, la permutation devrait se faire d'après les informations fournies par le rectorat qui ont indiqué une modification de l'algorithme dans ce sens. Ainsi si vous rentrez sur un vœu large vous serez soumis, quel que soit votre barème sur les vœux moins larges et quel que soit le positionnement provisoire fait par l'algorithme lors de votre entrée dans le département, aux permutations avec les collègues déjà titulaires du département.

Le SNES-FSU dénonce le recours complet à cet algorithme dont personne au Rectorat ne maîtrise le fonctionnement. Faute de personnels en nombre pour faire manuellement les dernières manipulations, ce qui était le cas quand vos élus participaient dans le cadre de leurs missions à ces opérations, la dernière phase appelée « phase 3 » est complètement automatisée et conduit à de nombreuses erreurs d'affectations !*]]

Le SNES-FSU dénonce le recours complet à cet algorithme dont personne au Rectorat ne maîtrise le fonctionnement. Faute de personnels en nombre pour faire manuellement les dernières manipulations, ce qui était le cas quand vos élus participaient dans le cadre de leurs missions à ces

opérations, la dernière phase appelée « phase 3 » est complètement automatisée et conduit à de nombreuses erreurs d'affectations !